



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de renouvellement, par l'État et au profit de la commune, de la concession des plages naturelles - entre l'embouchure du Petit Rhône, lieu-dit Grau d'Orgon, et le Pertuis du Rousty - sur le territoire des SAINTES-MARIES DE LA MER, pour une durée de onze ans et cinq mois.

DU MERCREDI 24 AVRIL 2024 AU VENDREDI 24 MAI 2024

Observations du public émises par voie électronique

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
1	29/04/24 à 9h45	M.William MAURY Camargue Nautique Club	A1

Madame, Monsieur,

Suite à la publication de l'enquête publique concernant la proposition de concession des plages, je me permets de vous transférer un dossier nous concernant et dans lequel j'explique le danger lié à la délocalisation de l'école de voile prévue par cette nouvelle proposition.

En vous souhaitant une bonne réception.

Cordialement.

Voir A1

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
2	01/05/24 à 16h11	Mme A.T.	

Bonjour,

Je prends connaissance de ce dossier de déplacement de l'école nautique vers le Petit Rhône (non loin du camping du clos du Rhône), à compter de janvier 2025.

Je fréquente les Saintes Maries de la Mer auxquelles je suis très attachée depuis les années 1970, mes arrières grands parents y ayant construit leur résidence de vacances en 1937.

Toute ma famille a résidé et profité de vacances dans cette ville de Camargue, et tous mes enfants ainsi que mes neveux et nièces ont appris à naviguer grâce à l'école nautique des Saintes Maries idéalement située au coeur du village.

Je réfute ce projet qui va éloigner cette discipline aux confins du village près de l'embouchure du Petit Rhône et donc certainement impacté sa fréquentation et donc la pérennité de cette école.

En effet, comment atteindre ce nouveau lieu sinon en voiture alors que l'école nautique présente actuellement un accès facile étant située sur la plage des arènes, surtout quand on inscrit son enfant en stage toute la journée. Les Saintes Maries sont avant tout un village de vacances pour les familles.

Ces convenances sont à mettre en perspective avec les arguments de Mr W. Maury quant à la dangerosité de la navigation à la voile du nouveau lieu proposé, et ce point est majeur à considérer avant d'entériner une telle délocalisation. Ne pourriez-vous prendre l'avis d'experts maritimes?

Du reste, je n'ai pas trouvé d'explication justifiant cette délocalisation?

Je vous remercie de prendre en compte un avis de citoyenne concernée par les évolutions de sa commune.

Bien cordialement

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
3	01/05/24 à 16h31	Mme P.G.	De A2 à A4

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'exploitation des plages de Saintes Maries de la Mer , je souhaite adresser mes observations et propositions.

Je possède un logement aux Saintes et je fréquente essentiellement la plage Est, sur le dossier cela correspond au secteur D plage 8 (planche n°4) donc le secteur entre le pertuis de la Fourcade et le pertuis de Rousty ;

-> la saleté des plages est un réel problème, des poubelles ont été installées sur les plages proche du village, mais pas sur la plage Est et les seuls containers de ce secteur sont destinés aux déchets ménagers

= proposition : installation de containers de tri sélectifs au pertuis de la Fourcade

- la circulation laissée libre sur la digue à la mer alors qu'elle est interdite par arrêté préfectoral est un problème sérieux de sécurité ; les marcheurs , les cyclistes sont en danger du fait de la circulation intempestive ,

>> anecdote vécue : je circule en vélo en évitant les trous et les flaques et un automobiliste m'engueule ; "*vous roulez au milieu de la route*"

Et le comble ! , pendant les travaux récents de renforcement de la digue un panneau informe qu'elle est fermée !!! non seulement elle est toujours fermée, mais pendant ces travaux, ce fut agréable de marcher sans avoir peur des voitures.

L'été les problèmes de sécurité sont également présents lors de baignades puisque la permissivité de la circulation permet l'accès aux scooters des mers

= proposition : fermer physiquement avec une barrière (clé, bien sûr, pour les pompiers, les telliniers ,.....)

Pour avoir régulièrement discuté avec des touristes en quête de "**nature**" (mais aussi des non-touristes) , je peux affirmer que ces mesures rendraient plus conviviaux ces espaces.

Il me semble que les Saintes Maries de la Mer pourraient mettre beaucoup plus en valeur l'accès à la Camargue , en commençant par ces petites mesures, j'ai malheureusement rencontré plusieurs fois des familles qui venaient chercher de la sérénité et de la détente et qui partaient en jurant de ne plus revenir car les incivilités sont trop pénibles ; voitures omniprésentes, scooter des mers faisant des allers et retours incessants entre la plage et le large...

Cordialement

(Voir de A2 à A4)